

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 46/040/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 180/05 (EUR 46/027/2005 du 30 juin 2005) et sa mise à jour (EUR 46/028/2005 du 18 juillet 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOIS FORCÉS / CRAINTES DE TORTURE

FÉDÉRATION DE RUSSIE

14 hommes d'ethnie ouzbèke :

Mamirjon Tachtemirov, ressortissant kirghize

et 12 citoyens ouzbeks : Ilkhomjon Ismoïlov, Obboskhon Makhmoudov, Iskandarbek Ousmonov, Sardorbek Oulougkhodjaïev, Abdoulrrauf Moukhamadsobirov, Izzatoullou Moukhamadsobirov, Kaboul Kassimkhoudjaïev, Makhmoud Roustamkhodjaïev, Oumarali Alimov, Choukroullo Sabirov, Roustam Naïmov et Khourchid Khamzaïev

ainsi que Khatam Khadjimatov, ressortissant russe

Londres, le 24 octobre 2005

Il apparaît clairement aujourd'hui que les autorités ouzbèkes ont demandé à la Russie l'extradition des 14 hommes nommés ci-dessus parce qu'elles les accusent d'avoir participé aux événements qui ont secoué la ville d'Andijan, dans l'est de l'Ouzbékistan, le 13 mai, au cours desquels des centaines de personnes auraient été tuées par les forces de sécurité, qui ont manifestement ouvert le feu sur les manifestants. Les autorités ouzbèkes accusent également ces hommes d'entretenir des liens avec « Akramia », un groupe « extrémiste » religieux, et de financer des activités « terroristes », accusations qu'ils nient en bloc. Amnesty International a de bonnes raisons de croire que toute personne accusée d'être mêlée aux événements du 13 mai à Andijan risque d'être soumise à de graves violations de ses droits humains en cas de retour en Ouzbékistan, notamment des actes de torture ou des procédures iniques aboutissant à de longues peines d'emprisonnement, voire à une condamnation à mort.

L'un des hommes, Khatam Khadjimatov, citoyen russe d'origine ouzbèke, a été libéré, mais il pourrait être arrêté de nouveau si sa nationalité russe lui était retirée. Les 13 autres – un ressortissant kirghize et 12 citoyens ouzbeks – sont toujours privés de liberté. Ils ont tous déposé une demande d'asile au mois d'août. D'après le Centre russe "Mémorial" de défense des droits humains, les autorités russes doivent examiner leurs dossiers avant le 8 novembre. Les services du ministère public auraient déclaré que les demandes d'extradition ne seraient étudiées qu'une fois cette procédure terminée. Des militants russes des droits humains craignent fortement que ces hommes ne soient renvoyés de façon imminente.

Il s'agit du ressortissant kirghize Mamirjon Tachtemirov, et des citoyens ouzbeks Ilkhomjon Ismoïlov, Obboskhon Makhmoudov, Iskandarbek Ousmonov, Sardorbek Oulougkhodjaïev, Abdoulrrauf Moukhamadsobirov, Izzatoullou Moukhamadsobirov, Kaboul Kassimkhoudjaïev, Makhmoud Roustamkhodjaïev, Oumarali Alimov, Choukroullo Sabirov, Roustam Naïmov et Khourchid Khamzaïev.

Khatam Khadjimatov a été libéré le 11 octobre, après que le tribunal régional d'Ivanovo eut annulé la décision rendue le 15 septembre par un tribunal de première instance, qui avait estimé que, bien que citoyen russe, Khatam Khadjimatov pouvait être maintenu en détention « de manière à garantir son éventuel transfert en Ouzbékistan ». Il s'agissait de la première fois qu'une instance judiciaire se prononçait sur la légalité de la détention de cet homme, presque trois mois après son arrestation, bien que la loi russe prévoit que tout détenu doit être présenté devant une autorité judiciaire dans les quarante-huit heures suivant son interpellation.

La loi russe interdit par ailleurs l'extradition de citoyens russes. Toutefois, les autorités ont entamé une procédure judiciaire visant à priver Khatam Khadjimatov de sa nationalité russe, afin, semble-t-il, qu'il puisse être arrêté et envoyé en Ouzbékistan. Accusé d'avoir utilisé de faux papiers d'identité en vue d'obtenir la nationalité russe, il fait l'objet d'une information judiciaire et de poursuites au civil. D'après son avocat, la première audience aura lieu le 27 octobre à Khanty-Mansiysk, dans l'extrême nord de la Russie, où il avait obtenu la nationalité. Si le tribunal se prononce en faveur du ministère public, Khatam Khadjimatov pourrait être déchu de sa nationalité russe par le ministère de l'Intérieur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a recensé de nombreux cas de personnes qui, après avoir été renvoyées de force en Ouzbékistan parce qu'elles étaient soupçonnées d'appartenir à un groupe islamique interdit, ont été torturées ou condamnées à mort à l'issue de procès iniques. Les autorités de ce pays ont demandé un certain nombre de renvois forcés depuis les manifestations qui ont secoué la ville d'Andijan, le 13 mai. Elles réfutent la thèse selon laquelle les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force lors de ces événements. L'Ouzbékistan soupçonne des membres et sympathisants présumés d'*Akramia* d'avoir tenté d'organiser un violent soulèvement à Andijan, et a accusé ce groupe d'avoir partie liée avec *Hizb-ut-Tahrir* (Parti de la libération), qu'il considère comme un mouvement « terroriste ». Il affirme en outre que le « soulèvement » a été panifié depuis l'étranger et soupçonne certains organisateurs de se cacher au Kirghizistan et dans la Fédération de Russie.

Le bureau du procureur général ouzbek a engagé des poursuites pénales contre ceux (organisateur ou manifestant) qui auraient pris part aux événements du 13 mai à Andijan, les inculquant de tentative de renversement de l'ordre constitutionnel, d'organisation de manifestations de masse, ainsi que de « terrorisme » et de meurtre, deux infractions passibles de la peine capitale aux termes de la législation ouzbèke. Le premier procès, qui concerne 15 inculpés, dont trois ressortissants kirghizes, s'est ouvert le 20 septembre. Amnesty International est préoccupée à l'idée que cette procédure soit loin d'être conforme aux normes internationales d'équité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– priez les autorités de ne pas renvoyer les 14 hommes nommés plus haut en Ouzbékistan, où ils risqueraient d'être soumis à de graves violations de leurs droits fondamentaux, notamment des actes de torture ou une condamnation à mort ;

– rappelez aux autorités qu'en vertu du droit international, notamment au titre de la Convention des Nations unies contre la torture ainsi que de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, auxquelles elle est partie, la Fédération de Russie est tenue de ne pas renvoyer des personnes dans un pays ou territoire où elles risqueraient d'être victimes de graves violations de leurs droits humains, notamment d'actes de torture ;

– exhortez-les à veiller à ce que tous les détenus soient autorisés à consulter les avocats de leur choix et à recevoir la visite de leurs proches ;

– appelez les autorités à diligenter dans les meilleurs délais une enquête impartiale sur les informations faisant état d'actes de torture.

APPELS À :

Président de la Fédération de Russie :

Vladimir Vladimirovitch Putin
g. Moskva, Kreml,
Fédération de Russie
Fax : +7 095 206 51 73 /
+7 095 230 24 08

Courriers électroniques : president@gov.ru

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président,

Procureur général de la Fédération de Russie :

Vladimir Ustinov
103793 Moskva, Ul. Bolshaya Dimitrovka 15a
Generalnomu Prokuroru Rossiyskoy Federatsii
Vladimiru Ustinovu
Fédération de Russie

Fax : +7 095 921 4186 (si quelqu'un décroche, demandez :
« *Fax, please* »)

Formule d'appel : *Dear Procurator General*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Médiateur en matière de droits humains :

Vladimir Lukin
107084 Moskva,
Ul. Miasnitskaia 47
Upolnomochnomu po pravam cheloveka
Vladimiru Lukinu
Fédération de Russie
Fax : +7 095 207 3977

Courriers électroniques : press-sl@ropnet.ru (ou via le site Internet <http://ombudsman.gov.ru>)

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 DÉCEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.